

## **COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 07/11/25**

### **Opération un bébé, un arbre – validation de devis**

Comme chaque année, la commune organise l' opération un bébé, un arbre. Il faut 6 arbres pour les naissances plus 3 pour remplacer les arbres de l' an dernier qui n' ont pas pris. Le devis de la Sté Hydro-Jardin est de 504,15 euros HT soit 554,57 euros TTC pour 6 pruniers et 3 pommiers avec tuteurs et attaches.

Le Conseil Municipal valide le devis.

### **Convention d' adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d' un environnement numérique de travail dans les écoles de l' académie de Nantes.**

Ce partenariat a été initié en 2013. La nouvelle convention qui sera signée s' étendra sur la période : 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030.

Le Conseil Municipal, considérant l' intérêt pour l' école et les parents décide d' adhérer à cette convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document en lien avec cette affaire.

### **Rapport d' activités 2024 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.**

Conformément à la loi, le rapport d' activités de la Communauté de Communes Sud Sarthe doit faire l' objet d' une présentation aux Conseils Municipaux des communes membres.

Après avoir entendu ledit rapport pour l' année 2024, le Conseil Municipal prend acte de celui-ci.

### **Schémas directeurs d' assainissement collectif – convention de remboursement.**

En 2019, les communes membres de la Communauté de Communes Sud Sarthe ont refusé le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences eau et assainissement et différé ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour mettre à jour un certain nombre de schémas directeurs d' assainissement.

Pour cela, il a été proposé un groupement de commandes.

Dès lors, un marché d' assistance à maîtrise d' ouvrage a été passé avec le Cabinet Loiseau de La Flèche et un marché de prestation avec la SAS Hydratop.

Une demande de subvention a été sollicitée à l' agence de l'eau Loire-Bretagne pour 50 % de la dépense engagée. La subvention a été accordée soit 263672 euros.

Une convention a été passée entre la Communauté de Communes et les 13 communes concernées dont Saint Jean de la Motte pour le remboursement du reste à charge. Le montant à rembourser se fait au prorata du nombre d' abonnés de chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Achat d' un taille-haie pour les espaces verts**

L' un des taille-haies des employés communaux est en panne et non réparable.

Pour le remplacer, un devis a été demandé à la Sté JL Jolivet. Le montant est de 523,46 euros HT soit 628,15 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis.

### **Signature de la nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2026-2028**

Le département de la Sarthe a adopté un nouveau schéma départemental de la lecture publique.

D' autre part, la Communauté de Commune souhaite s' allier au département et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour assurer une cohérence sur le territoire.

**La convention proposée vise à renforcer le réseau de lecture publique sur le territoire et à bénéficier d' un accompagnement par la Communauté de Communes et Sarthe lecture. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

**Achat de plants de peupliers**

**Les peupleraies de la commune ont été exploitées. Il y a donc une nécessité de les replanter. Un devis a été demandé à la Sté Fougeray. Le montant est de 5710 euros HT soit 6421,35 euros TTC pour 550 peupliers avec les protections. La plantation sera faite par l' entreprise. Le Conseil Municipal accepte le devis.**